

# Critères de sélection en Équipe de France Escalade



**FRANCE**  
**ESCALADE**

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## Contenu

<b>I - CADRE REGLEMENTAIRE.....</b>	<b>3</b>
Extraits du Règlement intérieur de la FFME :.....	<b>3</b>
<b>II - CRITERES DE SELECTION DES EQUIPES DE FRANCE.....</b>	<b>6</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>A. Critères de sélection des équipes de France Senior d'escalade.....</b>	<b>7</b>
<b>1 - Règles de sélection pour les championnats du Monde.....</b>	<b>7</b>
<b>2 - Règles de sélection pour les étapes de Coupe du monde .....</b>	<b>8</b>
<b>Difficulté.....</b>	<b>8</b>
<b>Bloc .....</b>	<b>13</b>
<b>Vitesse.....</b>	<b>17</b>
<b>B. Critères de sélection des équipes de France Jeunes d'escalade .....</b>	<b>20</b>
<b>1. Règles de sélection pour les championnats du monde jeunes.....</b>	<b>20</b>
<b>2. Règles de sélection pour les championnats d'Europe jeunes .....</b>	<b>21</b>
<b>3. Règles de sélection pour les Jeux Olympiques de la jeunesse .....</b>	<b>22</b>
<b>4. Règles de sélection pour les étapes de coupe d'Europe.....</b>	<b>23</b>
<b>Difficulté.....</b>	<b>23</b>
<b>Bloc .....</b>	<b>25</b>
<b>Vitesse.....</b>	<b>27</b>

La fédération a mis en place 7 équipes de France d'escalade : en difficulté, bloc et vitesse, pour les seniors et les jeunes, et une équipe handi-escalade en seniors.

## I - CADRE REGLEMENTAIRE

La FFME, fédération délégataire selon les dispositions du Code du Sport (articles L 131-14 à L 131-17), a la responsabilité de la sélection des grimpeurs au sein des Equipes de France pour leur participation aux épreuves internationales d'escalade.

Le directeur technique national (DTN) arrête la sélection sur proposition des commissions de sélection de chaque équipe composée :

- Du directeur technique national : Pierre-Henri PAILLASSON
- De l'entraîneur national de l'Equipe de France concernée
- Du président de la FFME : Pierre YOU

Pour les choix de sélection prioritaires relatifs à une préparation ou une qualification olympique et pour les épreuves combinées (jeunes ou seniors), le directeur technique national (DTN) arrête la sélection sur proposition de la commission de sélection composée :

- Du directeur technique national
- Du directeur des équipes de France
- Des trois entraîneurs nationaux des équipes de France des disciplines concernées (jeunes ou seniors selon la compétition)
- Du président de la FFME

Le nombre précis de grimpeurs sélectionnés pour chaque épreuve est arrêté par le DTN.

Les convocations sont adressées aux intéressés par le DTN avant chaque épreuve.

Les sélections sont publiées sur le site internet de la fédération : [www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

Le mode et les règles de sélection des équipes de France se font dans le cadre et le respect des dispositions prévues à cet effet dans le règlement intérieur de la FFME.

**Le compétiteur doit détenir impérativement des garanties d'assurance pour les atteintes corporelles, l'assistance/rapatriement et les frais de recherche et secours en cas d'accident.**

**Il doit donc être titulaire des garanties FFME : Base, Base + ou Base ++. Dans le cas où l'intéressé aurait renoncé à ces garanties fédérales, il devra apporter la copie d'un contrat d'assurance personnel précisant que son contrat le couvre bien dans le cadre des équipes de France de la FFME pour l'escalade de compétition, y compris dans le cas de participation à des sélectifs. Il devra également apporter la copie du bulletin d'information assurances prouvant qu'il a bien refusé les garanties fédérales.**

**Pour chaque compétition hors de l'Union Européenne, Monaco, Suisse et Andorre, le bulletin n°2 (formulaire d'agrément de voyage à but sportif) doit être complété pour permettre l'application des garanties (par courrier, fax, mail ou en remplissant le formulaire en ligne sur : [www.ffme.fr/licence](http://www.ffme.fr/licence) )**

Ces textes officiels sont consultables sur le site internet de la fédération : [www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

### Extraits du Règlement intérieur de la FFME :

#### « ARTICLE 19 – SELECTIONS INTERNATIONALES

Les règles de sélection pour l'ensemble des équipes de France sont arrêtées par le conseil d'administration, sur proposition du directeur technique national.

Elles sont fondées sur des critères liés aux résultats sportifs mais également sur des considérations relatives à l'intérêt général de la FFME et des équipes de France, telles que par exemple les choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme, l'état de forme du moment, le comportement au sein d'un groupe et la motivation.

Elles respectent les prescriptions en la matière de la réglementation internationale (quotas, etc.). En cas de divergences entre les règles internationales et les règles arrêtées par la FFME, les règles internationales ont prééminence.

La responsabilité de procéder aux sélections nominatives incombe au directeur technique national. Il peut déléguer cette mission.

Tout licencié sélectionné en équipe de France est tenu d'honorer sa sélection, sauf raisons médicales. En pareille circonstance, l'intéressé doit faire parvenir en temps utile un certificat médical au responsable de l'équipe de France concernée. Il peut être procédé, à la demande de la fédération, à un examen de contrôle par un médecin désigné par elle.

Pour des raisons d'équité sportive vis-à-vis de l'ensemble des sélectionnables en équipe de France, de préparation optimale des échéances et de logistique, tout licencié sélectionné en équipe de France est tenu de confirmer expressément au directeur technique national ou à son délégué, le fait qu'il accepte ladite sélection dans le délai fixé par le directeur technique national ou son délégué. En l'absence de réponse dans le délai fixé, l'intéressé sera considéré, sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur technique national ou de son délégué, comme refusant d'honorer sa sélection.

Sans préjudice d'éventuelles sanctions disciplinaires, le refus d'honorer une sélection en l'absence de raisons médicales ou le fait de ne pas confirmer l'acceptation d'une sélection dans le délai fixé rend, sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur technique national ou de son délégué, l'intéressé non-sélectionnable en équipe de France pour les deux épreuves suivant celle pour laquelle il avait été sélectionné.

A l'occasion des sélections nationales, les licenciés sélectionnés sont considérés comme étant en mission fédérale. A ce titre, ils se doivent de respecter les dispositions des articles 21 et 22, en particulier celles relatives aux obligations des licenciés en mission fédérale, notamment s'agissant du port intégral de la tenue officielle lors de toutes les phases de la compétition, de l'échauffement jusqu'à la cérémonie protocolaire.

## **ARTICLE 20 – SUIVI MEDICAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**

Les sportifs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ainsi que ceux inscrits dans le projet de performance fédéral bénéficient d'une surveillance médicale particulière dans les conditions prévues par le règlement médical de la FFME.

Ils sont tenus de se prêter à l'ensemble des examens et contrôles prévus par ledit règlement et en particulier, pour ceux qui y sont soumis, au suivi médical longitudinal.

Sans préjudice d'éventuelles sanctions disciplinaires, le non-respect des dispositions du présent article rend l'intéressé :

- Non sélectionnable en équipe nationale, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de la personne responsable des sélections internationales ;
- Non éligible à l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des sportifs espoirs.

## **ARTICLE 21 – IMAGE DES SPORTIFS ET DE LA FEDERATION**

L'exploitation des droits visés au présent article se fait dans le respect des règlements de la FFME et des fédérations internationales auxquelles elle est, le cas échéant, affiliée.

La fédération est seule propriétaire de l'image de la FFME et de celle des équipes de France qu'elle peut exploiter.

Les sportifs licenciés sont seuls propriétaires de leur image individuelle qu'ils peuvent exploiter.

Si la FFME entend exploiter l'image individuelle d'un sportif licencié, elle doit au préalable obtenir son accord. Elle peut toutefois librement utiliser l'image des sportifs participant aux compétitions ou manifestations qu'elle organise, à des fins strictement promotionnelles, sur ses supports de communication (bulletin officiel, site Internet, ...) et à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Si un sportif licencié entend exploiter son image individuelle en tant que membre d'une équipe de France, il doit au préalable obtenir l'accord de la FFME.

Si un sportif licencié entend exploiter son image individuelle en dehors de tout cadre fédéral, il doit s'assurer au préalable qu'il en a la possibilité juridique. S'il le souhaite, il peut soumettre à la FFME des projets de convention de partenariat pour expertise.

La fédération peut conclure avec les sportifs licenciés des conventions en vue de mettre en œuvre, de façon harmonieuse et dans le respect des droits de chacun, les dispositions du présent article. Le cas échéant, cette convention tient compte des prescriptions du code du sport en matière de conventionnement entre la fédération et les sportifs de haut niveau.

## **ARTICLE 22 – MISSIONS FEDERALES**

Toutes les personnes en mission fédérale (représentation au sein des instances nationales ou internationales du sport, sélections internationales, etc.) se conforment aux prescriptions du présent article.

Elles n'agissent que dans le cadre de la mission qui leur est confiée.

Elles ont un comportement digne et décent, respectueux des intérêts et de l'image de la FFME. Elles se conforment aux directives du responsable fédéral en charge de la délégation.

Elles portent la tenue et les équipements officiels de la FFME, sans y porter atteinte d'aucune manière.

En cas de manquement caractérisé à ces obligations le responsable fédéral en charge de la délégation peut, sans préjudice d'éventuelles poursuites disciplinaires ultérieures, prendre toute mesure utile propre à faire cesser le trouble causé. Ces mesures peuvent aller jusqu'au retrait immédiat de l'intéressé de la délégation fédérale. »

## II - CRITERES DE SELECTION DES EQUIPES DE FRANCE

### Introduction

Pour chaque équipe des critères de sélection sont établis en fonction de la stratégie fédérale en matière de Haut Niveau, dont la finalité est les podiums aux compétitions de référence.

Les sélectionnés devront remplir les critères de sélections définis ci-après et leur nombre ne pourra pas excéder les quotas maximums offerts par l'IFSC (indiqués dans le règlement IFSC). La FFME définit le nombre de sélectionnés selon ses critères de sélections. Les éventuels extras quotas ou qualifications nominatives de l'IFSC sont également soumis aux critères de sélection de la FFME.

Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique pourront être faits sur proposition de la commission de sélection. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative.

Selon le règlement IFSC de 2017 :

Pour les championnats seniors, chaque nation dispose en 2017 de 5 places chez les hommes et 5 places chez les femmes.

Pour une étape de Coupe du Monde, chaque nation dispose de 6 places chez les hommes et 6 places chez les femmes. Le pays hôte dispose en 2016 d'un quota de 18 places chez les hommes et 18 places chez les femmes.

Chez les jeunes le quota est de 4 places par catégorie, pour toutes les compétitions européennes et le championnat du monde. Le pays hôte dispose d'un quota de 6 par catégorie sur les étapes de coupe d'Europe.

Les critères de sélection sont à comprendre en application et en complément de l'article 19 et suivant « sélections internationales » du Règlement intérieur de la FFME

Les critères de sélection se décomposent comme suit :

1. de façon prioritaire selon des choix de sélection relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique sur proposition de la commission de sélection puis selon les critères détaillés, selon les équipes de France, aux paragraphes suivants, ci-dessous.
2. de façon complémentaire :
  - l'état de forme du moment
  - le comportement au sein du groupe
  - la motivation
  - les choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme

Pour l'ensemble des critères, les grimpeurs étrangers licenciés en France et participant aux compétitions nationales sélectives ne seront pas comptabilisés dans le cadre du classement de ces compétitions.

A noter que les critères de sélections sont susceptibles d'évoluer en cas de modification du calendrier des compétitions concernées.

## A. Critères de sélection des équipes de France Senior d'escalade

### 1 - Règles de sélection pour les championnats du Monde

Rappel : Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique pourront être faits sur proposition de la commission de sélection. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative.

<b>Championnats du monde de bloc (dates), de difficulté et de vitesse (dates) à Innsbruck</b>	
<b>Dates de sélection :</b> <b>Difficulté : 17 août 2018</b> <b>Vitesse : 31 juillet 2018</b> <b>Bloc : 21 août 2018</b>	
<b>Critères de sélection</b>	
<b>Difficulté</b>	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Finalistes une étape de Coupe du monde de difficulté 2018</li> <li>2. Champion du monde jeune de diff 2018 (Cadet, Junior)</li> <li>3. Les grimpeurs, nés en 1997 et après, ayant terminé dans les dix premiers d'une étape de Coupe du Monde de difficulté 2018</li> </ol>
<b>Vitesse</b>	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans les 6 premiers sur une étape de coupe de Monde 2018 de vitesse.</li> <li>2. Champion du monde jeune de vitesse 2018 (Cadet, Junior)</li> <li>3. Les grimpeurs, nés en 1997 et après, ayant terminé dans les dix premiers lors d'une étape de Coupe du Monde de vitesse 2018</li> </ol>
<b>Bloc</b>	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Finalistes étape de Coupe du Monde de bloc 2018</li> <li>2. Champion du Monde cadets et juniors de Bloc 2018</li> <li>3. Les grimpeurs nés en 1997 et après, ayant terminé dans les dix premiers d'une étape de coupe du monde de bloc 2018</li> </ol>
<b>Prise en charge</b>	Complète : déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

## **2 - Règles de sélection pour les étapes de Coupe du monde**

Rappel : Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique pourront être faits sur proposition de la commission de sélection. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative

### **Difficulté**

<b><u>Étape de Coupe du monde n°1 Villars (SUISSE) 6 et 7 juillet 2018</u></b>	
<b>Date de sélection de l'équipe de France : 12 juin 2018</b>	
<b>Critères de sélection</b>	
<b>Equipe de France</b>	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Victoire Championnat de France Senior difficulté 2018</li> <li>2. Finalistes internationaux difficulté 2017 (en coupe du monde ou championnat d'Europe)</li> <li>3. Deux finalistes du Championnat de France de difficulté senior 2018 supplémentaires, au maximum, parmi les grimpeurs non sélectionnés précédemment</li> <li>4. Deux grimpeurs nés en 1997 et après les mieux classés sur le championnat de France senior 2018, au maximum, parmi les grimpeurs non sélectionnés précédemment</li> </ol>
<b>Prise en charge</b>	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions



<p><b><u>Etape de Coupe du monde n°2 Chamonix (FRANCE) 12 et 13 juillet 2018</u></b>  <b><u>Etape de Coupe du monde n°3 Briançon (FRANCE) 20 et 21 juillet 2018</u></b></p> <p><b>Date de sélection de l'équipe de France élite : 12 juin 2018</b>  <b>Date de sélection de l'équipe relève : 19 juin 2018</b>  <b>Date limite pour postuler en équipe relève : 18 juin 2018</b></p>	
<b>Critères de sélection</b>	
<b>Equipe de France élite</b>	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Victoire Championnat de France Senior difficulté 2018</li> <li>2. Finalistes internationaux 2017 (en coupe du monde ou championnat d'Europe)</li> <li>3. Deux finalistes du Championnat de France de difficulté senior 2018 supplémentaires, au maximum, parmi les grimpeurs non sélectionnés précédemment</li> <li>4. Deux grimpeurs nés en 1997 et après les mieux classés sur le championnat de France senior 2018, au maximum, parmi les grimpeurs non sélectionnés précédemment</li> </ol>
<b>Equipe de France relève</b>	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Finalistes championnats de France senior de difficulté 2018.</li> <li>2. Podium championnat du monde ou Europe jeune de difficulté 2017 (Minime 2 à junior pour les femmes cadet à juniors pour les hommes).</li> <li>3. Victoire France jeunes de difficulté 2018 (cadet – juniors)</li> <li>4. Grimpeurs en catégorie jeune dans les 15 premiers d'une WC 2017</li> <li>5. Victoire sur une étape de coupe d'Europe jeune ou chpt d'Europe jeune 2018 (cadet, junior)</li> <li>6. Victoire sur une étape de coupe de France de difficulté senior 2018:</li> </ol>
<b>Prise en charge</b>	<p>Uniquement pour les grimpeurs de l'équipe de France Elite et les grimpeurs en équipe relève ayant réalisé une finale sur la compétition : déplacement, hébergement, restauration et inscriptions</p>

<b><u>Etape de Coupe du monde n°4 Arco (ITALIE) 27 et 28 juillet 2018</u></b> <b>Date de sélection de l'équipe de France : 22 juillet 2018</b>	
Critères de sélection	
<b>Equipe de France</b>	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Finale sur une étape de la coupe du Monde 2018.</li> <li>2. Les grimpeurs, nés en 1997 et après, terminant dans les douze premiers lors d'une étape de Coupe du Monde de difficulté 2018.</li> <li>3. 2 places maximum par les grimpeurs classés dans les 15 premiers d'une étape de coupe du monde 2018</li> </ol>
<b>Prise en charge</b>	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

<b><u>Etape de Coupe du monde n°5 Kranj (SLOVENIE) 29 et 30 septembre 2018</u></b> <b>Date de sélection de l'équipe de France : 17 septembre 2018</b>	
Critères de sélection	
<b>Equipe de France</b>	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une finale sur une des étapes de la coupe du Monde 2018.</li> <li>2. Les grimpeurs, nés en 1997 et après, terminant dans les douze premiers lors d'une étape de Coupe du Monde de difficulté 2018.</li> <li>3. 2 places maximum pour les grimpeurs classés dans les 15 premiers d'une étape de coupe du monde de difficulté 2018</li> <li>4. Champions du monde jeunes 2018 (cadet et junior)</li> </ol>
<b>Prise en charge</b>	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

<u>Etape de Coupe du monde n°6 Wujiang (CHINE) 20 et 21 octobre 2018</u> <u>Etape de Coupe du monde n°7 Xiamen (CHINE) 27 et 28 octobre 2018</u>	
<b>Date de sélection de l'équipe de France : 17 septembre 2018</b>	
<b>Critères de sélection</b>	
<b>Equipe de France</b>	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Podium sur une étape de Coupe du monde de difficulté ou le Championnat du monde de difficulté 2018</li> <li>2. 2 finales internationales 2018 (Coupes du monde et/ ou Championnat du monde)</li> </ol>
<b>Prise en charge</b>	<p>Déplacement (à partir de l'aéroport de départ), hébergement, restauration et inscriptions.</p>

## Equipes relève

Pour certaines étapes ou disciplines, il est possible de postuler en équipe relève.

Les grimpeurs ayant postulé dans le cadre de l'équipe relève et répondant aux critères seront inscrits selon les places éventuellement disponibles, en fonction de la sélection de l'équipe de France Elite issue des règles de sélection.

L'ensemble des frais seront à la charge des compétiteurs, sauf dans les cas prévus dans les critères de sélections.

### Comment présenter sa demande pour faire partie des Equipes relève ? :

- Les formulaires de demandes de participation sont transmis par l'entraîneur national Cécile Avezou ([c.avezou@ffme.fr](mailto:c.avezou@ffme.fr)) pour la difficulté, aux grimpeurs correspondant aux exigences fixées, à leur demande.
- Les formulaires sont retournés à l'entraîneur national de l'équipe concernée accompagnés d'un chèque correspondant :
  - au coût de la licence internationale IFSC valable pour la saison 2018
  - au coût des droits d'inscription pour chaque étape de coupe du monde

### **Les demandes doivent être renvoyées avant la date limite indiquée**

- **Le compétiteur doit être titulaire d'une licence FFME avec certificat médical compétition en cours de validité :**

Licence FFME 2017-2018 pour les compétitions jusqu'au 31 août 2018 inclus,

Licence FFME 2018-2019 pour les compétitions à partir du 1er septembre 2018.

## Bloc

### **SELECTIF SENIORS 2018**

Une **compétition sélective « coupe du monde 2018 »** (17 et 18/03/2018) sera organisée au pôle France de bloc à Fontainebleau pour contribuer à la sélection de l'équipe de France pour la saison de coupe du monde 2018.

### **Accès à la compétition sélective « coupe du monde 2018 » :**

Cette compétition sélective est ouverte aux grimpeurs de Nationalité Française licenciés à la ffme. Le nombre de participants est limité à 40 grimpeurs par genre.

En cas de dépassement, le classement national de Bloc senior permanent servira de référence, avec :

- 10 places maximum par genre qui pourront être attribuées aux cadets et juniors hors du critère de classement national.
- 10 places maximum par genre qui pourront être attribuées à des grimpeurs seniors hors du critère de classement national.

Procédure d'inscription :

- Information sur les inscriptions en ligne dans le calendrier national
- Dans le cadre de l'inscription en ligne il est obligatoire de motiver sa participation.

Date limite d'inscription : 16 février 2018.

L'inscription sera validée par le DTN après avis de la commission de sélection de l'équipe de France seniors de bloc.

Publication de la liste des candidatures retenues : 28 février 2018.

### **Modalités de déroulement de la compétition sélective « coupe du monde 2018 » :**

**La compétition sélective « Coupe du Monde 2018 »** sera composée de trois tours (format en circuit). Samedi 17 mars

- 1er tour : qualif à 5 blocs (niveau finale championnat de France)
- 2nd tour qualif à 5 blocs (niveau ½ finale coupe du monde)

Dimanche 18 mars :

- 3ème tour : ½ à 4 blocs (niveau ½ finale coupe du monde)

A l'issue des 2 premiers tours, les 12 premiers seront sélectionnés au 3<sup>ème</sup> tour.

Ce classement sera obtenu par le produit des places atteintes au tour 1 et au tour 2.

En cas d'ex-aequo au troisième tour, ils seront départagés par le classement des deux premiers tours. Si les grimpeurs sont encore ex-aequo à la première place un bloc de super finale sera proposé pour les départager.

Le règlement IFSC en vigueur sera appliqué

Le timing de cette compétition sera communiqué ultérieurement.

**Le classement « sélection nationale Coupe du Monde 2018 »** sera établi selon le produit des places de la compétition sélective « Coupe du Monde 2018 » et du championnat de France seniors de bloc 2018.

<u>Etape de Coupe du monde n°1 Meiringen (SUISSE) 13 et 14 avril 2018</u> Date de sélection : 20 mars 2018	
Critères de sélection	
<b>Equipe de France</b>	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place: <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les grimpeurs dans les 8 premiers sur une étape de Coupe du monde ou Championnat d'Europe lors de la saison 2017.</li> <li>2. Le vainqueur du Championnat de France de bloc 2018</li> <li>3. Le vainqueur de la compétition sélective « coupe du monde 2018 » du 17 et 18 mars 2018 à Fontainebleau</li> <li>4. Le grimpeur né en 1997 et après le mieux classé de la compétition sélective « Coupe du monde 2018 » de Fontainebleau en dehors des grimpeurs déjà sélectionnés.</li> <li>5. Les grimpeurs les mieux classés du classement « sélection nationale Coupe du monde 2018 » en dehors des grimpeurs déjà sélectionnés</li> </ol>
<b>Prise en charge</b>	Complète : déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

<u>Etape de Coupe du monde n°2 Moscou (RUSSIE) 21 et 22 avril 2018</u> Date de sélection : 20 mars 2018	
Critères de sélection	
<b>Equipe de France</b>	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place : <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Les grimpeurs dans les 8 premiers sur une étape de Coupe du Monde ou Championnat d'Europe lors de la saison 2017.</li> <li>2- Le vainqueur du Championnat de France de bloc 2018</li> <li>3- Le vainqueur de la compétition sélective « Coupe du monde 2018 » du 17 et 18 mars 2018 à Fontainebleau, en dehors des grimpeurs déjà sélectionnés.</li> <li>4- Le grimpeur né en 1997 et après, le mieux classé de la compétition sélective « Coupe du monde 2018 » du 18 mars 2018 à Fontainebleau, en dehors des grimpeurs déjà sélectionnés</li> </ol>
<b>Prise en charge</b>	Complète : déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

<u>Etape de Coupe du monde n°3 Tai'an (CHINE) 5 et 6 mai 2018</u> <u>Etape de Coupe du monde n°4 Chongqing (CHINE) 12 et 13 mai 2018</u>	
Date de sélection : 20 mars 2018	
Critères de sélection	
<b>Equipe de France</b>	<p>Dans la limite de cinq femmes et cinq hommes, sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Les grimpeurs dans les 6 premiers sur une étape de Coupe du Monde ou Championnat d'Europe lors de la saison 2017.</li> <li>2- Les grimpeurs les mieux classés du classement « sélection nationale Coupe du Monde 2018 » en dehors des grimpeurs déjà sélectionnés</li> </ol>
<b>Prise en charge</b>	Complète : déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

<u>Etape de Coupe du monde n°5 Tokyo (JAPON) 2 et 3 juin 2018</u> <u>Etape de Coupe du monde n°6 Vail (USA) 9 et 10 juin 2018</u>	
Date de sélection : 15 mai 2018	
Critères de sélection	
<b>Equipe de France</b>	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place:</p> <p>Les grimpeurs classés dans les 6 premiers à l'une des étapes de coupe du monde de bloc 2018</p>
<b>Prise en charge</b>	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

**Etape de Coupe du monde n°7 Munich (Allemagne) 17 et 18 août 2018**

**Dates de sélection : 12 juin 2018**

<b>Critères de sélection</b>	
<b>Equipe de France</b>	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Les grimpeurs ayant réalisé une demi-finale à l'une des coupes du monde de bloc 2018</li> <li>2- Les grimpeurs les mieux classés du classement « sélection nationale Coupe du monde 2018 » en dehors des grimpeurs déjà sélectionnés</li> </ol>
<b>Prise en charge</b>	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)



## Vitesse

### « Sélectif de Voiron 2018 »

Afin de tenir compte de l'éloignement des DOM COM et dans la mesure où la voie de vitesse aux normes internationales est disponible sur place, un sélectif sera organisé sur des lieux différents (Voiron et DOM COM).

#### Dates et horaires :

Date du sélectif : Mercredi 21 mars 2018 14h pour les catégories jeunes et à 17h pour les Séniors à TSF Voiron et DOM/TOM (horaires à confirmer)

Date limite d'inscription : Lundi 12 mars 2018 23h59 pour tout le monde heure de Paris, auprès de Sylvain Chapelle ([s.chapelle@ffme.fr](mailto:s.chapelle@ffme.fr)). Licence FFME annuelle valide obligatoire.

#### Modalités :

Application du règlement international IFSC.

Quel que soit le site, les grimpeurs seront classés entre eux en fonction de leur chrono dans une unique compétition, comme si les grimpeurs concourraient sur le même lieu.

Chaque grimpeur effectuera 2 runs de practice, puis :

- 2 runs de qualifications, avec prise du meilleur temps pour la qualification et l'organisation du tableau général de la phase finale.

- Un run de 1/8 finale, un run de 1/4, un run de demi finale, et un run de petite finale ou grande finale.

Le temps sera conservé pour chaque tour afin de déterminer quel grimpeur sera inscrit dans le tour suivant du tableau général de la phase finale. Tous ces tours se dérouleront même s'il y a moins de 16 compétiteurs. (exemple s'il y a 8 compétiteurs, lors du 1/8 de finale, les grimpeurs feront leur run seul). Précision : s'il y a une chute lors d'un tour où le grimpeur est seul, il ne passera pas au tour suivant.

#### Pour les sites en DOM COM :

- La compétition devra se dérouler le mercredi 21 mars à 15h heure locale pour les jeunes et à 17h pour les Séniors (horaires à confirmer).

- Mur de la voie record avec système électronique de chronométrage obligatoire.

- Retransmission en direct obligatoire de l'épreuve sélective à la vue d'un président de jury et des entraîneurs nationaux, avec possibilité de dialogue.

Les 4 runs correspondants à la phase finale (1/8, 1/4, 1/2, petite ou grande finale) se dérouleront avec un minimum de 3 min de repos et maximum de 7 min entre chaque.

#### Le classement général :

Il sera réalisé par le président du jury après le déroulé des compétitions sur les sites de DOM COM et de Voiron en fonction des temps réalisés selon les tours sur les différents sites.

Exemple 1 : A réalise 6,5sec lors de son 6° run et B réalise 6,1 sec, alors B sera déclaré vainqueur du sélectif

Exemple 2 : A réalise 6,5sec lors de son 5° run et B réalise 6,1 sec, alors B sera déclaré vainqueur de la demi-finale et son temps du 6<sup>ème</sup> run correspondra au temps de la grande finale. En revanche, A sera en petite finale et son 6° temps lui permettra de se classer 3° ou 4° du sélectif.

Le classement du sélectif établi le 22 mars sera disponible sur le site internet de la fédération [www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

Etape de Coupe du monde n°1 Moscou (RUSSIE) 21 et 22 avril 2018

Date de sélection de l'équipe de France: 23 mars 2018

**Critères de sélection**

<b>Equipe de France</b>	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Podium lors d'une étape de Coupe du monde 2017.</li> <li>2. 3 premiers sur le sélectif de Voiron le 21 mars 2018 en ayant réalisé les minimas (Inférieur ou égal)</li> </ol> <p>Minimas :</p> <table> <tr> <td>Hommes : qualification : 6,60 sec</td> <td>finale : 6,35 sec</td> </tr> <tr> <td>Femmes : qualification : 9,60 sec</td> <td>finale : 9,00 sec</td> </tr> </table> <p><b>5 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés</b></p>	Hommes : qualification : 6,60 sec	finale : 6,35 sec	Femmes : qualification : 9,60 sec	finale : 9,00 sec
Hommes : qualification : 6,60 sec	finale : 6,35 sec				
Femmes : qualification : 9,60 sec	finale : 9,00 sec				
<b>Prise en charge</b>	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions				

Etape de Coupe du monde n°2 Tai'an (CHINE) 5 et 6 mai 2018  
Etape de Coupe du monde n° 3 Chongqing (CHINE) 12 et 13 mai 2018

Date de sélection de l'équipe de France: 2 avril 2018

**Critères de sélection**

<b>Equipe de France</b>	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Podium lors d'une étape de Coupe du monde 2017.</li> <li>2. 3 premiers du Championnat de France senior de vitesse 2018 et qui ont réalisé les minimas sur la compétition (voie record) (Inférieur ou égal).</li> <li>3. 3 premiers sur le sélectif de Voiron le 21 mars 2018 en ayant réalisé les minimas (Inférieur ou égal)</li> </ol> <p>Minimas :</p> <table> <tr> <td>Hommes : qualification : 6,60 sec</td> <td>finale : 6,35 sec</td> </tr> <tr> <td>Femmes : qualification : 9,60 sec</td> <td>finale : 9,00 sec</td> </tr> </table> <p><b>5 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés</b></p>	Hommes : qualification : 6,60 sec	finale : 6,35 sec	Femmes : qualification : 9,60 sec	finale : 9,00 sec
Hommes : qualification : 6,60 sec	finale : 6,35 sec				
Femmes : qualification : 9,60 sec	finale : 9,00 sec				
<b>Prise en charge</b>	Déplacement, hébergement, restauration et inscriptions				

<u>Etape de Coupe du monde n°4 Villars (SUISSE) 6 et 7 juillet 2018</u> <u>Etape de Coupe du monde n°5 Chamonix (FRANCE) 12 et 13 juillet 2018</u> <u>Etape de Coupe du monde n° 6 Arco (ITALIE) 27 et 28 juillet 2018</u>	
Date de sélection de l'équipe de France: 4 juin 2018	
Critères de sélection	
<b>Equipe de France</b>	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sélectionné lors d'une étape de Coupe du monde 2018</li> <li>2. 3 premiers du Championnat de France senior de vitesse 2018 et qui ont réalisé les minimas sur la compétition (voie record) (Inférieur ou égal).</li> <li>3. 3 premiers sur le sélectif de Voiron le 1<sup>er</sup> juin 2018 en ayant réalisé les minimas (inférieur ou égal)</li> </ol> <p>Minimas  Championnat de France 15m  Hommes : qualification : 6,65 sec                          finale : 6,50 sec  Femmes : qualification : 9,65 sec                          finale : 9,20 sec</p> <p><b>5 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés</b></p>
<b>Prise en charge</b>	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

<u>Etape de Coupe du monde n°7 Wujiang (CHINE) 20 et 21 octobre 2018</u> <u>Etape de Coupe du monde n°8 Xiamen (CHINE) 27 et 28 octobre 2018</u>	
Date de sélection de l'équipe de France: 17 septembre 2018	
Critères de sélection	
<b>Equipe de France</b>	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes :</p> <p>Les grimpeurs ayant terminé dans les huit premiers lors d'une étape de Coupe du monde de vitesse 2018, ou du Championnat du monde 2018</p> <p><b>5 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés</b></p>
<b>Prise en charge</b>	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

## B. Critères de sélection des équipes de France Jeunes d'escalade

### 1. Règles de sélection pour les championnats du monde jeunes

**Rappel** : Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique pourront être faits sur proposition de la commission de sélection. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative

<b>Championnats du monde Central Sannich du 06/08 au 15/08/2018 (difficulté, bloc et vitesse)</b>	
<b>Dates de sélection :</b> <b>Difficulté : 12 juillet 2018</b> <b>Bloc : 15 juin 2018</b> <b>Vitesse : 12 juillet 2018</b>	
<b>Critères de sélection</b>	
<b>Difficulté</b>	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 15 premiers sur une étape de Coupe du monde senior 2018</li> <li>2. Podium Championnat d'Europe 2018</li> <li>3. Podium Coupe d'Europe 2018</li> </ol>
<b>Bloc</b>	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 15 premiers d'une étape de Coupe du monde senior de bloc 2018</li> <li>2. Podium sur les étapes de Coupe d'Europe jeune de bloc de Graz, Soure et Delft saison 2018</li> <li>3. Le grimpeur le mieux classé sur les étapes de coupe d'Europe jeunes de bloc de Graz, Soure, Delft 2018 dans la limite des 15 premières places</li> </ol> <p>En cas d'égalité la deuxième puis la troisième meilleure performance sera prise en compte</p>
<b>Vitesse</b>	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé la performance suivante:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 10 premiers lors d'une étape de Coupe du monde senior de vitesse 2018</li> <li>2. 6 premiers du championnat d'Europe jeunes de vitesse 2018</li> <li>3. Podium lors d'une étape de Coupe d'Europe Jeune de vitesse 2018</li> </ol>

## 2. Règles de sélection pour les championnats d'Europe jeunes

Rappel : Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique pourront être faits sur proposition de la commission de sélection. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative

<b>Championnats d'Europe de Imst 25 et 26 mai 2018 (difficulté, vitesse) et Bruxelles (bloc) du 31 août au 2 septembre 2018</b>	
<b>Dates de sélection :</b> <b>Difficulté : 17 avril 2018</b> <b>Bloc : 15 juin 2018</b> <b>Vitesse : 15 mai 2018</b>	
<b>Critères de sélection</b>	
<b>Difficulté</b>	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans les 3 premiers sur le Championnat d'Europe jeunes de difficulté 2017, le Championnat du Monde jeunes de difficulté 2017 ou lors d'une étape de Coupe d'Europe jeunes de difficulté 2017</li> <li>2. Dans les 8 premiers au Championnat du monde jeunes de difficulté 2017</li> <li>3. Dans les 8 premiers à l'étape de coupe d'Europe jeunes de difficulté de Voiron 2018</li> </ol>
<b>Bloc</b>	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 15 premiers d'une étape de Coupe du Monde senior de bloc 2018</li> <li>2. Podium sur les étapes de Coupe d' Europe jeune de bloc de Graz, Soure et Delft saison 2018</li> <li>3. Les deux grimpeurs les mieux classés sur les étapes de coupe d'Europe jeunes de bloc de Graz, Soure, Delft saison 2018 dans la limite des 15 premières places</li> </ol> <p>En cas d'égalité la deuxième puis la troisième meilleure performance sera prise en compte</p>
<b>Vitesse</b>	<p>Sont sélectionnés(ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé la performance suivante:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sélectionnés sur une étape de Coupe du monde senior de vitesse 2018</li> <li>2. 6 premiers d'une étape de Coupe d'Europe Jeune de vitesse 2018</li> </ol> <p><b>4 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés</b></p>

### 3. Règles de sélection pour les Jeux Olympiques de la jeunesse

<b>Jeux Olympiques de la jeunesse à Buenos Aires du 6 au 17 octobre 2018</b>	
<b>Critères de sélection</b>	
<b>Combiné</b>	Sont concernés uniquement les cadets et cadettes de l'année 2017. Selon les modalités de qualifications prévues par le CIO

#### 4. Règles de sélection pour les étapes de coupe d'Europe

Rappel : Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique pourront être faits sur proposition de la commission de sélection. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative

#### Difficulté

##### Etape de Coupe d'Europe n°1 Voiron (FRANCE) 7 – 8 avril 2018

**Date de sélection : 29 mars 2018**

##### **Critères de sélection**

Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes :

1. Dans les 3 premiers sur le Championnat d'Europe jeunes 2017 ou le Championnat du monde jeunes de difficulté en 2017 ou une étape de coupe d'Europe en 2017
2. 8 premiers au Championnat du monde jeunes de difficulté 2017
3. Les meilleurs de l'étape de coupe de France jeunes de Riom 2018

##### Etape de Coupe d'Europe n°2 Bruneck (ITALIE) 16 – 17 juin 2018

**Date de sélection : 7 juin 2018**

##### **Critères de sélection**

Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes :

1. Dans les 3 premiers sur le Championnat d'Europe jeunes de difficulté 2017, le Championnat du Monde jeunes de difficulté 2017 ou une étape de Coupe d'Europe jeunes de difficulté 2017
2. Dans les 8 premiers au Championnat d'Europe jeunes de difficulté 2018 ou l'étape de Coupe d'Europe jeunes de difficulté de Voiron 2018
3. Les podiums des championnats de France jeunes de difficulté 2018

**Etape de Coupe d'Europe n°3 Uster (SUISSE) 30 juin – 1<sup>er</sup> juillet 2018**  
**Etape n°4 Munich (ALLEMAGNE) 6 - 7 juillet 2018**

**Date de sélection : 20 juin 2018**

**Critères de sélection**

Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes :

1. Dans les 3 premiers sur le Championnat d'Europe jeunes de difficulté 2017, le Championnat du Monde jeunes de difficulté 2017 ou une étape de Coupe d'Europe jeunes de difficulté 2017
2. Dans les 8 premiers au Championnat d'Europe jeunes de difficulté 2018 ou à une étape de Coupe d'Europe jeunes de difficulté 2018
3. Les podiums des championnats de France jeunes de difficulté 2018



## Bloc

Étape de Coupe d'Europe n°1 Graz (AUTRICHE) 28 et 29 avril 2018

Étape de Coupe d'Europe n°2 Sour (PORTUGAL) 5 et 6 mai 2018

Date de sélection : 15 mars

### Critères de sélection

3 jeunes maximum par catégorie seront sélectionnés sauf en minimes filles, cadets garçons, juniors garçons où ils seront 5 maximum (selon les quotas IFSC disponibles).

Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes :

- 1- 15 premiers sur une des étapes de coupe du monde senior de bloc 2018
- 2- Finalistes de l'épreuve de bloc des championnats du monde jeunes d'Innsbruck 2017
- 3- Podiums du championnat d'Europe jeunes de bloc de Slany 2017
- 4- Vainqueurs d'étape de coupe d'Europe jeunes de bloc 2017
- 5- Vainqueur du championnat de France jeune de bloc 2018
- 6- - pour les minimes filles et garçons : les mieux classés du championnat de France jeune de bloc 2018  
- pour les cadets, cadettes, juniors hommes et filles les mieux classés du championnat de France seniors de bloc 2018

En cas d'égalité sur le dernier critère pour les minimes filles et garçons le nombre de blocs, le nombre d'essais par bloc, le nombre de prises bonus et le nombre d'essais par prise bonus réussi sur la compétition sera prise en compte. L'ordre de prise en compte est déterminé par le règlement IFSC en vigueur (changement prévu en 2018)

En cas d'égalité sur le dernier critère pour les cadets, cadettes, juniors homme et filles le nombre de blocs, le nombre d'essais par bloc, le nombre de prises bonus et le nombre d'essais par prise bonus réussi sur la compétition sera prise en compte. L'ordre de prise en compte est déterminé par le règlement IFSC en vigueur (changement prévu en 2018). Puis si nécessaire la meilleure performance sur le championnat de France jeune de bloc 2018.

### Etape de Coupe d'Europe n°4 Delft (PAYS-BAS) 2 et 3 juin 2018

Date de sélection : 9 mai 2018

#### **Critères de sélection**

3 jeunes maximum par catégorie seront sélectionnés sauf en minimes filles, cadets garçons, juniors garçons où ils seront 5 maximum (selon les quotas IFSC disponibles).

Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé la performance suivante :

- 1- 15 premiers sur une des étapes de Coupe du monde senior de bloc 2018
- 2- 15 premiers d'une des deux étapes de Coupe d'Europe de bloc jeune 2018

### Etape de Coupe d'Europe n°3 Sofia (BULGARIE) 21 et 22 juillet 2018

Date de sélection : 9 mai 2018

#### **Critères de sélection**

Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes :

- 1- 15 premiers d'une étape de Coupe du Monde senior de bloc 2018
- 2- Podium sur étape de Coupe d'Europe jeune de bloc de Graz, Soure et Delft saison 2018
- 3- Les deux grimpeurs les mieux classés sur les étapes de coupe d'Europe jeunes de Graz, Soure, Delft saison 2018 dans la limite des 15 premières places

En cas d'égalité la deuxième puis la troisième meilleure performance sera prise en compte

## Vitesse

### « Sélectif de Voiron 2018 »

Afin de tenir compte de l'éloignement des DOM COM et dans la mesure où la voie de vitesse aux normes internationales est disponible sur place, un sélectif sera organisé sur des lieux différents (Voiron et DOM COM).

#### Dates et horaires :

Date du sélectif : Mercredi 21 mars 2018 14h pour les catégories jeunes et à 17h pour les Séniors à TSF Voiron et DOM/TOM (horaires à confirmer)

Date limite d'inscription : Lundi 12 mars 2018 23h59 pour tout le monde heure de Paris, auprès de Sylvain Chapelle ([s.chapelle@ffme.fr](mailto:s.chapelle@ffme.fr)). Licence FFME annuelle valide obligatoire.

#### Modalités :

Application du règlement international IFSC.

Quel que soit le site, les grimpeurs seront classés entre eux en fonction de leur chrono dans une unique compétition, comme si les grimpeurs concourraient sur le même lieu.

Chaque grimpeur effectuera 2 runs de practice, puis :

- 2 runs de qualifications, avec prise du meilleur temps pour la qualification et l'organisation du tableau général de la phase finale.

- Un run de 1/8 finale, un run de 1/4, un run de demi finale, et un run de petite finale ou grande finale.

Le temps sera conservé pour chaque tour afin de déterminer quel grimpeur sera inscrit dans le tour suivant du tableau général de la phase finale. Tous ces tours se dérouleront même s'il y a moins de 16 compétiteurs. (exemple s'il y a 8 compétiteurs, lors du 1/8 de finale, les grimpeurs feront leur run seul). Précision : s'il y a une chute lors d'un tour où le grimpeur est seul, il ne passera pas au tour suivant.

#### Pour les sites en DOM COM :

- La compétition devra se dérouler le mercredi 21 mars à 15h heure locale pour les jeunes et à 17h pour les Séniors (horaires à confirmer).

- Mur de la voie record avec système électronique de chronométrage obligatoire.

- Retransmission en direct obligatoire de l'épreuve sélective à la vue d'un président de jury et des entraîneurs nationaux, avec possibilité de dialogue.

Les 4 runs correspondants à la phase finale (1/8, 1/4, 1/2, petite ou grande finale) se dérouleront avec un minimum de 3 min de repos et maximum de 7 min entre chaque.

#### Le classement général :

Il sera réalisé par le président du jury après le déroulé des compétitions sur les sites de DOM COM et de Voiron en fonction des temps réalisés selon les tours sur les différents sites.

Exemple 1 : A réalise 6,5sec lors de son 6° run et B réalise 6,1 sec, alors B sera déclaré vainqueur du sélectif

Exemple 2 : A réalise 6,5sec lors de son 5° run et B réalise 6,1 sec, alors B sera déclaré vainqueur de la demi-finale et son temps du 6<sup>ème</sup> run correspondra au temps de la grande finale. En revanche, A sera en petite finale et son 6° temps lui permettra de se classer 3° ou 4° du sélectif.

Le classement du sélectif établi le 22 mars sera disponible sur le site internet de la fédération [www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## Étape de coupe d'Europe n°1 Voiron (FRANCE) 7 – 8 avril 2018

**Dates de sélection : 17 mars 2018**

### Critères de sélections

#### Équipe de France

Sont sélectionnés(ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé la performance suivante :

1. Sélectionnés sur une étape de Coupe du monde senior de vitesse 2018
2. 6 premiers du sélectif de Voiron du 21 mars et ayant réalisé les minimas de sélection (inférieur ou égal)

#### **Minimas** :

Minime : femmes **12,40sec** ; hommes **9,20sec**

Cadet : femmes **11,00sec** ; hommes **8,10sec**

Junior : femmes **10,30sec** ; hommes **7,80sec**

**6 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés**

**Étape de coupe d'Europe n°2 Bologne (ITALIE) 11 – 12 mai 2018**  
**Étape de coupe d'Europe n°3 Mezzolombardo (ITALIE) 22 – 24 juin 2018**

**Dates de sélection : 16 avril 2018**

**Critères de sélections**

**Équipe de France**

Sont sélectionnés(ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé la performance suivante:

1. Sélectionnés sur une étape de Coupe du monde senior de vitesse 2018
2. 8 premiers de l'étape de Coupe d'Europe Jeune de vitesse de Voiron
3. 3 premiers sur le championnat de France jeunes, n'ayant pas rempli l'un des deux critères précédents et ayant réalisé les minimas sur la compétition (inférieur ou égal)

**Minimas :**

Minime : femmes **12,40sec** ; hommes **9,20sec**

Cadet : femmes **11,00sec** ; hommes **8,10sec**

Junior : femmes **10,30sec** ; hommes **7,80sec**

**4 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés**